
Konkurse Faillites Fallimenti

No 245 Freitag, 16.12.2005 123. Jahrgang

1. *Débitrice:* **Fiduciaire et Gérance Desarzens S.A.**,
L'Echaud 6, **1880 Bex**
2. *Déclaration de faillite:* 03.11.2005
3. *Suspension de faillite:* 08.12.2005
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 26.12.2005
5. *Avance de frais:* CHF 3'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

Office des poursuites et faillites d'Aigle
1860 Aigle

(00143691)